

Conseil municipal du lundi **25 mars** 2024

séance publique à la mairie | Convoqué le 19 mars 2024 | début de séance à 20:00 | quorum minimum : 5

COMPTE-RENDU

Présents (7) : Mmes Régine DELUCA [rD] et Nathalie UBAUD [nU] (secrétaire de séance), M. Guy ALBRAND [gA], Yannick BOYER [yB], Jean-Claude GILLON [jcG], Michel PHILIP [mP] et Bernard RENOUY [bR].

Absent, Excusés (2) : M. Alexandre BORRELLY [aB], Emmanuel GHIOTTI [eG] (proc [bR]).

En présence de Pascale LARROQUE, secrétaire de mairie qui assure une prise de notes pour complément.

1. Vote des taxes 2024.

Le conseil municipal DECIDE de maintenir les taxes aux mêmes taux qu'en 2023 soit :

- TFB : 37,02 %
- TFPNB : 52,96 %
- THRS : 8,14 %

Le conseil municipal précise que cette année encore, comme les précédentes, au vu de la bonne santé des finances communales et malgré les nombreux investissements réalisés et prévus, il a décidé de ne pas augmenter les taux communaux des taxes locales, à la différence de la très grande majorité des communes françaises qui, selon l'UNPI ont augmenté leurs taxes en moyenne de 10,8 % en cinq ans et de 34,7 % en dix ans !

« Les augmentations du montant des taxes payées par les habitants de Venterol sont à imputer à l'évolution des bases nationales et des parts qui ne dépendent pas du conseil municipal ».

Il n'est pas dit qu'il pourra tenir cette ligne de conduite à l'avenir, du fait qu'il ne peut présumer de la participation de l'état au financement des collectivités territoriales, ou des aléas sur des équipements ou de l'immobilier amenant des dépenses imprévues.

Vote unanimité (8 pour)

2. Budget Eau : Vote du Budget Primitif 2024.

Le conseil municipal,

- Vu l'avis de la commission des finances du 04/03/2024,

- Vu le projet de budget primitif 2024,

- APPROUVE le budget primitif 2024 arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	79 181 €	79 181 €
Section d'Investissement	72 929 €	72 929 €

3. Budget Micro-crèche : vote du Budget Primitif 2024.

Le conseil municipal,

- Vu l'avis de la commission des finances du 04/03/2024,
- Vu le projet de budget primitif 2024,

- APPROUVE le budget primitif 2024 arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	216 460 €	216 460 €
Section d'Investissement	1 109 €	1 109 €

Vote unanimité (8 pour)

4. Budget commune : vote du Budget Primitif 2024.

Le conseil municipal,

- Vu l'avis de la commission des finances du 04/03/2024,
- Vu le projet de budget primitif 2024,

- APPROUVE le budget primitif 2024 arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	688 965 €	688 965 €
Section d'Investissement	327 315 €	327 315 €

Vote unanimité (8 pour)

5. Demande de subvention au titre des Amendes de Police 2024.

Le Maire appelle au conseil municipal que la commune peut déposer une demande au titre des Amendes de Police pour l'année 2024 auprès du Conseil Départemental 04, il propose à ce titre l'installation de feux tricolores d'alternance au hameau des Tourniaires, l'installation de radars pédagogiques aux hameaux des Tourniaires, du Blanchet et de Vierre, ainsi que la création d'une aire de stationnement pour accéder au stockage des matériaux pour la protection des voies communales en hiver.

Le montant total des devis s'élève à 38 243 € HT.

Il propose le plan de financement suivant :

DEPENSES	38 243,00 € HT
Subvention Amendes de Police (50 %)	19 121,50 €
Autofinancement	<u>19 121,50 €</u>
RECETTES	38 243,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le plan de financement proposé
- DECIDE de demander à Madame la Présidente du CD04 une subvention au titre des Amendes de Police d'un montant de 19 121,50 €.
- DECIDE de faire les travaux sous condition d'obtention du financement

Vote unanimité (8 pour)

6. Demande de subvention au titre du FODAC 2024.

Le Maire rappelle au conseil municipal que pendant les travaux d'agrandissement de l'école maternelle, l'école va déménager au foyer de ski de fond, et ce pendant un an.

Pour cela quelques travaux extérieurs et intérieurs sont nécessaires afin d'accueillir la classe dans de bonnes conditions et de manière sécuritaire.

Le montant total des travaux et achats s'élève à 19 386,87 € HT :

Il propose le plan de financement suivant :

DEPENSES	19 386,87 € HT
Subvention FODAC (55 % plafonné)	10 324,00 €
Autofinancement	<u>9 062,87 €</u>
RECETTES	19 386,87 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement proposé
- DECIDE de faire les travaux
- DECIDE de demander à Mme La Présidente du Conseil Départemental 04 une subvention d'un montant de 10 324 € au titre du FODAC 2024.

Vote unanimité (8 pour)

7. Questions diverses

- [mP] donne lecture d'une lettre des habitants de Vierre-Urtis.

- [mP] donne lecture d'une demande de terrain pour entreposer des ruches, afin de répondre à la personne [yB] va se renseigner et transmettre à la mairie la réglementation en vigueur.

- Ecole :

- [rD] informe le conseil municipal que M. Jean-Luc MINI a proposé de faire gratuitement les rideaux qui serviront de séparation entre la salle de classe et le dortoir lorsque l'école se trouvera au foyer de ski.

- La ligne électrique qui traverse la cour de l'école des Gaillaches sera enfouie en 2025.

- Pendant les vacances de Pâques, les conseillers vont commencer à débarrasser l'école, une demande va être faite pour entreposer du matériel dans un garage voisin.

Fin de séance à 22.15